

Chaque mois, le département Questions sociales du Centre d'analyse stratégique propose une sélection d'informations, d'innovations et d'expérimentations venues d'ailleurs. Elle ne prétend nullement couvrir de manière exhaustive l'actualité sociale internationale, ni contribuer à leur transposition dans le contexte hexagonal. Elle est constituée de choix délibérément subjectifs effectués par les chargés de mission du département dans le cadre de leurs recherches et de leurs rencontres. Que ces informations suscitent l'adhésion, la prudence ou le rejet, leur vocation est de contribuer à animer le débat sur l'avenir des modèles sociaux.

Vous pouvez naturellement alimenter ce recueil en transmettant toute information que vous jugerez utile au contact suivant : sylvain.lemoine@strategie.gouv.fr

décembre 2011

► La curiosité du mois

Égalité devant le mariage



C'est officiel, les homosexuels **danois** vont bientôt avoir le droit de se marier à l'église (en tout cas, dans celles qui dépendent de l'Église du Danemark). Le pays a été longtemps précurseur dans ce domaine. Il a en effet été le premier au monde à autoriser les couples homosexuels à conclure une union civile, en 1989. De plus, depuis 1997, l'Église du Danemark a leur offert la possibilité de faire bénir leur union. Les pasteurs ne seront néanmoins pas obligés d'accepter de marier des couples homosexuels s'ils s'y refusent.

Source : *Agence France Presse*, 24/11/11.

<http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5glS3ev50G6E3tFriZ2aJKGpdyOGg?docId=CNG.bb3b0db5d9807139774f55fc34374faf.5b1>

► La couverture des risques sociaux

Santé



Le géant de l'alimentaire Kellogg's souhaite ajouter des vitamines D dans ses céréales, afin de lutter contre le rachitisme des enfants au **Royaume-Uni**. Cette volonté –qui devrait être mise en place d'ici fin 2012– s'inscrit dans un programme plus large de prévention en santé publique. Une étude menée par Kellogg's indique que 82 % des nutritionnistes spécialisés en pédiatrie ont constaté une augmentation des cas de rachitisme chez les jeunes enfants dans les cinq dernières années, la moitié d'entre eux ayant été diagnostiqués depuis 2010. Le nombre d'enfants de moins de 10 ans admis à l'hôpital pour rachitisme aurait par ailleurs augmenté de 140 % entre 2001 et 2008. Les déficits en vitamine des enfants pourraient s'expliquer par le fait qu'ils passent davantage de temps aujourd'hui à l'intérieur des maisons, devant la télévision ou les jeux vidéo. Les nutritionnistes saluent l'initiative de Kellogg's.

Source : quotidien *The Telegraph*, 28/10/11

<http://www.telegraph.co.uk/health/healthnews/8854634/Kelloggs-adds-vitamin-D-to-cereal-to-fight-rickets.html>



Un changement important est intervenu dans l'univers des politiques de santé au **Québec**. Le ministre de la Santé, Yves Bolduc, a annoncé en novembre 2011 le dépôt du projet de loi 41 qui, s'il est adopté, permettra aux pharmaciens d'offrir des services d'ordonnance, dans certains cas précis et selon certaines contraintes. Tant du côté du parti libéral que de l'opposition officielle, il y a maintenant unanimité : grâce à cette loi, certaines prescriptions pourront être prolongées par les pharmaciens, une fois le diagnostic médical posé. Il faut rappeler que ces derniers ne seront pas habilités à poser eux-mêmes des diagnostics. De tels dispositifs existent déjà dans quatre provinces canadiennes : la Colombie britannique, l'Alberta, le Nouveau Brunswick et l'Ontario.

Source : quotidien *Le Devoir*, 16/11/11

<http://www.ledevoir.com/societe/sante/336188/gain-de-pouvoir-pour-les-pharmaciens>



La toile est de plus en plus considérée comme une source d'expertise en santé. Selon *l'Annuario Scienza e Società 2011*, un **Italien** sur cinq (particulièrement les femmes, les jeunes et les personnes d'un niveau socio-économique supérieur à la moyenne) utilise Internet comme source d'informations médicales, aussi bien après l'annonce d'un diagnostic grave qu'avant une consultation avec un médecin. Ainsi, selon un sondage, mené en 2010 par l'Université *La Sapienza* de Rome, Internet serait devenu un substitut au médecin de famille pour six internautes sur dix. Les évaluations sur la qualité de la prise en charge des établissements hospitaliers sont tout spécialement recherchées. Internet est également très utile aux usagers après l'annonce d'un diagnostic, notamment en matière d'oncologie. En effet, les médecins n'ont pas toujours le temps d'entrer dans les détails et, par ailleurs, le choc suivant l'annonce d'une pathologie grave empêche généralement les patients d'assimiler l'ensemble de l'information fournie lors de la consultation. Enfin, notons que si 60 % des utilisateurs du web santé trouvent difficile d'estimer la crédibilité de l'information qu'ils y trouvent, les chercheurs constatent que les

données présentes sur les sites participatifs sont très soigneusement contrôlées (et modifiées si besoin est) par d'autres patients, souvent eux-mêmes devenus experts de leur maladie.

Source : quotidien *Il Corriere della Sera*, 11/11/11

http://www.corriere.it/salute/sportello_cancro/11_novembre_06/dossier-web-prim-medico-martinella_43039000-06d6-11e1-b2db-bf661a45e1f2.shtml



Une première en **Italie** : un cœur artificiel contrôlable à distance *via* Internet a été implanté à l'Istituto Clinico Humanitas di Rozzano de Milan. Ce cœur de nouvelle génération permet au patient de télécharger sur son ordinateur les données relatives à son état de santé et surtout au fonctionnement de sa pompe. Il peut ensuite les transmettre par Internet à l'équipe soignante, qui peut effectuer un contrôle et intervenir en cas de besoin. Pour l'heure, seuls 18 patients au monde, faisant partie d'un essai clinique piloté par les centres de chirurgie cardiaque de Berlin et Bruxelles, bénéficient d'un cœur doté d'une telle télésurveillance. À terme, ce système devrait être doté d'une carte SIM capable de transmettre les données en continu dans toutes les zones pourvues d'une couverture réseau, sans que le patient n'ait besoin de télécharger régulièrement les informations sur son ordinateur.

Source : quotidien *Il Corriere della Sera*, 17/11/11

http://www.corriere.it/salute/cardiologia/11_novembre_16/cuore-artificiale-controllo-via-internet_abc82a6c-1048-11e1-a756-4c2fd73eac66.shtml



Comment prévenir les mariages consanguins dans un pays de 300 000 habitants, extrêmement homogène génétiquement, où les noms de famille n'existent pas ? Telle est la problématique **islandaise**. En Islande en effet, on est « fils de » ou « fille de ». Par exemple, le fils de Jón Stefánsson, prénommé Fjalar, ne s'appellera pas Fjalar Stefánsson, mais Fjalar Jónsson, indiquant littéralement qu'il est le fils (son) de Jón. De même, sa fille, Katrin, prendra pour nom Katrin Jónsdóttir, soit la fille (dóttir) de Jón. Ainsi, en Islande, dans l'annuaire téléphonique, les personnes sont classées selon leurs prénoms (on ajoute souvent la profession pour éviter toute confusion). Dans ce contexte, on comprend mieux le succès du site Internet *Islandingabok* (littéralement, le livre des Islandais), qui recense presque tout l'arbre généalogique des Islandais depuis le 18^e siècle. Il suffit de s'inscrire pour avoir accès à son arbre généalogique et vérifier que son (sa) futur(e) petit(e) ami(e) n'est pas en fait un(e) cousin(e) pas très éloigné(e). Le site permet aussi aux Islandais de savoir s'ils sont liés à telle ou telle personnalité en vue, comme une certaine Björk Guðmundsdóttir (Björk, fille de Guðmund).

Source : site du *Huffington Post*, 26/10/11

http://www.huffingtonpost.com/2011/10/26/iceland-genealogy-database_n_1032621.html



La taxe **danoise** sur le gras ne semble pas encore changer les habitudes de consommation, selon un sondage réalisé à la demande de l'agence de presse danoise Ritzau. Les deux tiers des personnes interrogées estiment que le montant de la taxe est trop faible pour les inciter à changer leurs habitudes. Selon le Conseil danois de l'agriculture et de l'alimentation, une association de professionnels du secteur, la taxe coûte à une famille danoise avec deux enfants environ 1 000 couronnes danoises par an (135 euros). Pour les deux tiers des personnes interrogées, le gouvernement ferait mieux de supprimer la TVA sur les aliments

sains et de l'augmenter sur ceux qui contiennent trop de sucre ou de graisse. La TVA est de 25 % au Danemark pour la plupart des biens de consommation.

Source : site d'information *Xinhua News*

http://news.xinhuanet.com/english2010/health/2011-11/23/c_122326655.htm



Aux **États-Unis**, dans le comté pourtant conservateur de Kern, en Californie, une pétition circule contre l'interdiction de l'usage médical de la marijuana. Une loi locale, votée à l'unanimité en août 2011, prévoit la fermeture de la plupart des centres médicaux qui dispensent cette drogue « douce », et qui sont au nombre d'une trentaine. La pétition exige la tenue d'un référendum sur cette loi, lequel pourrait intervenir en 2012 – en attendant, celle-ci n'est pas appliquée, comme prévu par la législation de l'État. D'autres comtés californiens sont concernés. L'argument selon lequel il est possible d'obtenir, dans les dispensaires, de la drogue alors qu'on n'a pas de prescription médicale cède face à l'affirmation que les personnes qui ont besoin de cannabis à des fins médicales seront pénalisées par la fermeture de ces centres. Il y a aussi des enjeux économiques locaux en termes de production et de vente des substances concernées. Le *think tank* conservateur *Rand Corporation* a consacré plusieurs publications au sujet, notamment un rapport qui établit un lien direct, en Californie, entre la fermeture des dispensaires en question et l'augmentation de la délinquance.

Source : quotidien *The New York Times*, 3/11/11 et rapport de la *Rand Corporation*, 10/11

<http://www.nytimes.com/2011/11/04/us/medical-marijuana-ban-challenged-in-kern-county.html?scp=1&sq=petition%20drive&st=cse>

http://www.rand.org/pubs/technical_reports/TR987.html

Dé-privatisation de la médecine scolaire ?



Un débat oppose actuellement, en **Israël**, les défenseurs de la « dé-privatisation » totale de la médecine scolaire et les partisans des contrats déléguant une fonction anciennement assumée par les services publics. La médecine scolaire a été privatisée dans le pays il y a quelques années. De nombreux rapports, y compris émanant des organes de contrôle de l'État, évaluent aujourd'hui négativement cette privatisation. Selon les experts, le service de base de vaccination dans les écoles n'est plus assuré, tandis que les actions complémentaires de prévention disparaissent. En outre, les économies budgétaires annoncées seraient moindres que prévu, notamment du fait des coûts d'intermédiation et des emplois indirects. Une expérimentation de renationalisation des services de médecine scolaire sera menée dans une région et pourrait ensuite être étendue au reste du pays.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 23/11/11

<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=246633>

Santé et prévention



Le gouvernement **israélien** devrait adopter un plan de moyen terme pour encourager la prévention par le sport et les styles de vie « sains », en complémentarité des approches de santé publique fondées sur le soin. Le plan devrait encourager l'exercice physique, diffuser des bonnes pratiques d'alimentation, restreindre la publicité à la télévision et la vente dans les

établissements scolaires des aliments peu sains à destination des mineurs. Des mesures pour réduire les écarts dus aux revenus en matière d'alimentation saine seront aussi promues. Globalement, il s'agit de lutter contre la diffusion de l'obésité (15 % d'obèses et 37 % d'Israéliens en surpoids parmi les plus de 18 ans) et des maladies cardio-vasculaires, suivant les recommandations de l'OCDE. Des associations d'usagers accueillent positivement ce plan mais soulignent qu'il ne doit pas venir amputer les budgets soins.

Source : *The Jerusalem Post*, 28/11/11

<http://www.jpost.com/Health/Article.aspx?id=247220>

Famille



Un rapport publié en novembre au **Canada** par d'éminents spécialistes insiste sur l'importance de développer des services de « prééducation » pour tous les enfants. L'originalité de ce rapport est de ne pas proposer simplement le développement de services de garde, mais d'insister également sur l'importance de créer des « services intégrés » pour tous les enfants. Il s'agit ainsi de regrouper, dans des structures qui seraient parties prenantes du système éducatif, plusieurs services destinés aux enfants, de façon à en faire de véritables lieux de vie. En d'autres termes, des services éducatifs, de garde, de soutien à la parentalité et de santé devraient être proposés pour tous les enfants dès la naissance à l'intérieur même de l'école.

Sources : ouvrage de Margaret Norrie McCain et J. Fraser Mustard (2011), *Le point sur la petite enfance 3. Prendre des décisions et agir*, Toronto, Margaret & Wallace McCain Family Foundation, site de *Parentcentral*, 22/11/11

<http://www.parentcentral.ca/parent/articlePrint/1090591>



Le gouvernement de la Colombie britannique, au **Canada**, avait demandé cette année à la Cour suprême de la province de se prononcer sur la constitutionnalité des dispositions du code criminel interdisant la polygamie. Selon la Cour, cette interdiction, même si elle peut contrevenir à la liberté de religion de certains, se justifie dans une société libre et démocratique. La pratique de la polygamie, dit la Cour, fait en effet trop de mal aux femmes, aux enfants, à la société en général et à l'institution du mariage monogame. Face à divers scandales qui ont frappé les communautés polygames de la province ces dernières années, la justice provinciale hésitait à entamer des poursuites par crainte que ces dernières ne soient rejetées au nom de la liberté religieuse. Il reste que la décision de cette Cour peut encore être contestée devant la Cour suprême du Canada.

Source : quotidien *Le Devoir*, 23/11/11

<http://www2.lactualite.com/cornellier/2011-11-23/polygamie-meme-la-liberte-de-religion-ne-peut-la-justifier>



Pour beaucoup de parents, le passage en caisse au supermarché est source de tensions, entre pleurs des enfants pour obtenir des bonbons et crises d'impatience. Afin de contribuer à la paix familiale, une enseigne a testé, en **Suisse**, un projet-pilote dans l'un de ses magasins : une caisse spécialement conçue pour les familles. Les sucreries ont été bannies à ses abords et des podiums ont été installés à l'avant et à l'arrière, afin que les enfants puissent aider leurs parents à emballer les courses. L'espace entre les caisses a également été élargi pour laisser suffisamment de place aux poussettes. Suite aux retours positifs des usagers, l'enseigne a décidé d'introduire des « caisses familles » dans douze autres magasins. Le modèle s'étendra

t-il aux concurrents ? Pour le moment, les directeurs interrogés se déclarent peu intéressés par le principe, considérant que c'est aux parents qu'incombe le rôle d'éduquer leurs enfants pour éviter les problèmes à la caisse.

Source : association de consommateurs *Stiftung für Konsumentenschutz*, site d'information *20 minutes*, 26/10/11

<http://konsumentenschutz.ch>

<http://www.20min.ch/ro/news/suisse/story/Des-caisses-pour-eviter-les-crisis-du-bonbon-31710354>



En **Inde**, de plus en plus de femmes célibataires âgées de moins de 35 ans investissent dans l'immobilier avant le mariage. Elles achètent souvent des biens d'une valeur moyenne de 60 000 euros. Comparativement aux hommes, les femmes célibataires achèteraient davantage de biens dans des ensembles collectifs, ce qui pourrait s'expliquer par un plus grand besoin de sécurité et de confort. Selon le président du *National Real Estate Development Council*, cette clientèle, qui n'existait pas il y a cinq ans, représente désormais près de 3 % des ventes immobilières. Cette évolution serait liée à l'augmentation des taux de divorce.

Source : quotidien *Times of India*, 11/11/11

http://articles.timesofindia.indiatimes.com/2011-11-11/india/30386344_1_single-women-women-professionals-apartment

Éducation



Au **Québec**, des milliers d'adolescents ont décidé de se mobiliser contre le phénomène de l'intimidation à l'école. Par le biais de maisons de jeunes, ces adolescents annoncent leur appui public à la Fondation Jasmin Roy, qui a pour mission de combattre l'intimidation et d'offrir son soutien aux victimes de violence à l'école. Une tournée provinciale des maisons de jeunes aura lieu et permettra de discuter du sujet avec plus de 500 adolescents. Lors de la Journée annuelle des maisons de jeunes, un plan d'action contre l'intimidation élaboré par les jeunes lors de la tournée sera rendu public. Alors que les efforts sont très importants dans la province depuis quelques mois, on mise sur l'implication des jeunes et de la communauté.

Source : site d'information *La Presse*, 02/11/11.

http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/education/201111/02/01-4463761-front-commun-dadolescents-contre-lintimidation.php?utm_categorieinterne=traffickers&utm_contenuinterne=cyberpresse_BO2_quebec_canada_178_accueil_POS1



Le mouvement « *Slow food* » est né en **Italie** en 1986, en réaction au développement des *fast-foods*. Ce phénomène a pris de l'ampleur avec le lancement du projet « *Orto in condotta* », en 2004. Aujourd'hui, 421 écoles italiennes possèdent leur propre jardin. Ceux-ci servent de support à des enseignements concernant l'alimentation et l'environnement, impliquant de surcroît aussi bien les familles que les producteurs. Les élèves, à la campagne comme en ville, apprennent ainsi le rythme des saisons, la valeur et la saveur des produits locaux tout en se familiarisant avec la protection de l'écosystème. La quatrième édition de la fête de l'*Orto in condotta* s'est déroulée le 11 novembre 2011, jour de la *San Martino* qui marque la fin de l'année agricole et la mise au repos des terres. Cette journée a également été l'occasion de visiter des exploitations locales, d'apprendre de nouvelles recettes et d'écouter des histoires sur le

thème de la nourriture. Les écoles impliquées dans le réseau « *Slow food* » se multiplient en Europe comme en Afrique.

Source : quotidien *Il Corriere della Sera*, 8/11/11

http://www.corriere.it/ambiente/11_novembre_08/orto-in-condotta-tagliacarne_931d4be2-09fd-11e1-8aac-d731b63fbb0f.shtml



En **Suisse**, au motif d'éduquer les professeurs et les élèves aux technologies de l'information et de la communication (TIC), des acteurs privés interviennent de plus en plus dans le contenu de la formation. L'opérateur Swisscom vient ainsi de présenter une offre de cours pour les écoliers du secondaire destinée à leur apprendre à utiliser de manière sûre et responsable l'usage du téléphone mobile et d'Internet. L'entreprise propose également des cours sur la protection de la jeunesse destinés aux parents et enseignants. Des établissements ont déjà accepté et accueilleront prochainement des formateurs. Microsoft Suisse est aussi très actif dans ce type de projets. Les entreprises sont depuis longtemps intéressées par le milieu scolaire, mais ce qui est nouveau, c'est qu'au-delà de simplement fournir des infrastructures, elles élaborent du matériel destiné à la formation. L'intérêt peut être double pour ces marques : non seulement se faire connaître, mais aussi promouvoir, à moyen terme, un mode de vie axé sur le numérique.

Source : quotidien *Le Matin*, 06/11/11

<http://www.lematin.ch/actu/suisse/les-entreprises-deboulent-l%E2%80%99ecole-2011-11-06>



Selon un jugement rendu par le Tribunal fédéral **suisse**, l'enseignement à distance n'est pas autorisé pour des élèves en âge de scolarité obligatoire car ce système ne permet pas de développer les compétences sociales des élèves. Le cas concerne par exemple un couple de Zurichois qui voulait que ses quatre enfants puissent suivre un enseignement à distance diffusé depuis l'Allemagne, avec la possibilité de joindre les enseignants par téléphone, courriel et webcam à la moindre question. Les autorités zurichoises ont refusé d'accorder une autorisation aux parents qui ont alors déposé un recours auprès des tribunaux. Le Tribunal fédéral a donné raison au canton, jugeant que l'enseignement à distance n'est pas compatible avec la Constitution fédérale dans laquelle est ancré le principe du droit à un enseignement de base suffisant : ce dernier doit donner aux enfants des connaissances scolaires, mais aussi sociales.

Source : site d'information *TSR*, 21/11/11

<http://www.tsr.ch/info/suisse/3598516-le-tribunal-federal-n-autorise-pas-l-ecole-a-distance-pour-la-scolarite-obligatoire-en-suisse.html>



Selon deux chercheurs de la *Norwegian School of Economics*, le niveau moyen d'intelligence des enseignants **norvégiens**, tel que mesuré par les tests d'aptitude passés par les jeunes hommes lors de leur service militaire, est en baisse. Sur une échelle de 1 à 9, il serait passé de 7,3 pour les enseignants ayant décidé de devenir enseignants dans les années 1950 à 6,2 dans les années 2000. En cause selon les auteurs de l'étude : le manque d'attractivité de la profession qui fait que de moins en moins d'étudiants brillants choisissent de devenir enseignants et que les meilleurs d'entre eux quittent la profession à la première occasion. La publication de l'étude a déclenché une vaste polémique en Norvège.

Sources : sites d'information *Icenews*, 1/11/11, et *Paraplyen*, 26/10/11
<http://www.icenews.is/index.php/2011/11/01/norwegian-teachers-fail-to-make-the-grade/#ixzz1eLDsy0kA>
<http://paraplyen.imaker.no/paraplyen/arkiv/2011/oktober/creating-d/>



Le gouvernement **danois** va attribuer à 14 écoles une enveloppe annuelle d'un million de couronnes pendant trois ans pour améliorer le niveau scolaire des enfants issus de l'immigration. Il s'agit d'écoles qui scolarisent une proportion d'enfants issus de l'immigration d'au moins 40 %. Cette somme sera notamment consacrée au financement de la formation continue des enseignants, afin qu'ils puissent enseigner le danois comme deuxième langue. Le faible niveau en lecture des jeunes Danois issus de l'immigration a été révélé cet été lors de la publication des résultats de l'enquête PISA 2010, qui montre en particulier que 46 % des élèves de 15 ans issus de l'immigration scolarisés à Copenhague ne maîtrisent pas correctement la lecture. De nombreux commentateurs ont pointé du doigt l'abandon, en 2001, de l'apprentissage du danois comme langue maternelle des élèves.

Source : quotidien *The Copenhagen Post*, 7/11/11



L'État **indien** du Bihar a offert une aide de 2 000 roupies (environ 28 euros) pour que les écolières puissent acheter un vélo pour se rendre à l'école. Il faut savoir que le Bihar est l'un des États les plus pauvres et les plus peuplés d'Inde, où la moitié des femmes et le quart des hommes sont illettrés, et où 90 % des habitants vivent en milieu rural. La vie est particulièrement difficile pour les filles, notamment pour les écolières qui doivent se rendre à l'école chaque jour. À ce jour, 871 000 écolières ont bénéficié de cette aide, le nombre de filles qui abandonnent l'école a baissé, et le nombre d'inscriptions à l'école est passé, chez les filles, de 160 000 en 2006-2007 à 490 000 en 2011.

Source : quotidien *The Guardian*, 25/11/11
<http://www.guardian.co.uk/environment/bike-blog/2011/nov/25/cycling-indian-schoolgirls-bike-blog>



En **Israël**, une association de parents vient de déclencher une procédure auprès de la Haute cour de justice pour remettre en cause une décision récente du ministère de l'Éducation visant à allonger les journées du jardin d'enfant (avec une heure supplémentaire l'après-midi, la journée finissant alors à 14 heures). L'association souligne les risques de désynchronisation des emplois du temps au sein des fratries (les autres cycles scolaires n'étant pas affectés) et dénonce l'absence de pause-déjeuner qui serait alors imposée aux jeunes enfants. Pour autant, le gouvernement soutient cette mesure qui s'inscrit dans un plan de revalorisation des carrières des enseignants et de l'enseignement.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 8/11/11
<http://www.jpost.com/NationalNews/Article.aspx?id=244352>

Justice



Violence faite aux femmes

Une loi pour aider financièrement les femmes à s'éloigner de leurs partenaires violents a été approuvée à titre préliminaire à la Knesset, en **Israël**. Si la loi était adoptée, toute femme acceptant de résider plus d'un mois dans l'un des treize « refuges » d'État bénéficierait d'une allocation versée par la sécurité sociale israélienne. Aujourd'hui les femmes qui trouvent le courage de se réfugier dans ces établissements subventionnés ne reçoivent aucune aide financière. Or nombre de femmes battues renoncent à s'enfuir durablement de leur foyer pour des raisons financières, notamment par crainte de ne plus pouvoir subvenir aux besoins de leurs enfants. Les organisations féministes appellent donc à des mesures d'accompagnement et de réinsertion. Toutefois, le ministère des Finances s'oppose à la mesure, jugée coûteuse, et préférerait augmenter « l'argent de poche » des femmes dans les refuges, ou tout au moins prévoir un mécanisme de déductibilité pour tenir compte des frais déjà occasionnés par cet hébergement.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 21/11/11

<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=246466>

Bénévolat



Handicap et bénévolat

En **Israël**, un rapport vient de conclure à la pertinence de mobiliser les handicapés pour soutenir d'autres personnes souffrant de la même situation dans des actions de bénévolat, notamment pour améliorer leur intégration sociale. En outre, cela permettrait de combler l'érosion du bénévolat que connaît actuellement Israël, tout en répondant à une aspiration importante : un tiers des handicapés souhaiteraient s'engager dans le bénévolat. Toutefois, cela suppose un accompagnement spécifique, humain ou technologique. Par exemple, pour ceux qui peuvent difficilement se déplacer, un travail à distance peut s'envisager sous réserve d'un équipement adéquat. Des mesures de sensibilisation des PME à ces ressources humaines potentielles seront aussi envisagées. Enfin, le bénévolat est présenté comme une étape possible pour l'accès à l'emploi.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 24/11/11

<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=246776>

Suicide



Si Bangalore est aujourd'hui la troisième ville d'**Inde**, après New Delhi et Mumbai, et considérée par certains comme la « Mecque » de l'informatique, elle est aussi devenue la capitale indienne du suicide. La ville enregistre en effet, depuis dix ans, le plus fort taux de suicide (38 pour 100 000 habitants, contre une moyenne nationale de 10,9 en 2009), et une augmentation de près de 40 % en 10 ans. L'urbanisation rapide, l'insécurité de l'emploi dans un environnement ultra-compétitif, les conditions de travail stressantes et le sentiment d'aliénation et de solitude que peut engendrer la vie dans une grande ville expliquent ce taux de suicide anormalement élevé. De nombreux cas de suicide seraient également liés à des problèmes financiers auxquels sont confrontés les jeunes cadres de l'informatique. Pour y remédier, les habitants de Bangalore se mobilisent : des cellules d'écoute ont été créées et

plusieurs entreprises ont décidé de venir en aide à leurs employés en les encourageant à participer à des programmes de thérapie « antistress ».

Source : site d'information *Aujourd'hui l'Inde*, 24/10/11

<http://inde.aujourduilemonde.com/bangalore-capitale-indienne-de-l%E2%80%99informatique-et-du-suicide>

► La promotion du lien social et du « vivre ensemble »

Vieillesse/dépendance



Le **Royaume-Uni** connaît une crise grave de financement pour les soins et services aux personnes âgées. D'après les chiffres officiels, les budgets alloués par les collectivités aux actions en direction des plus de 65 ans auraient connu une baisse de 1,3 milliards de livres depuis 2010. Le Chancelier de l'Échiquier avait annoncé l'an passé une dotation supplémentaire et exceptionnelle de deux milliards de livres pour les collectivités qui dépensent le plus en direction des personnes âgées (maisons de retraite, distribution de repas à domicile et services de soins infirmiers). Il semblerait, d'après une enquête de la *Commons Library*, que ces dotations n'ont pas empêché un repli des financements pour les collectivités. D'après une étude de l'organisme caritatif *Age UK*, les deux tiers des collectivités augmentent les coûts des services aux personnes âgées, comme le portage de repas. Elles se montrent également très réticentes à prendre en charge les frais occasionnés par les visites chez un gériatre. Près de la moitié des collectivités ont en outre augmenté les frais payés directement par les personnes lorsqu'elles souhaitent bénéficier de services de maintien à domicile.

Source : quotidien *The Guardian*, 28/10/11

<http://www.guardian.co.uk/uk/2011/oct/28/elderly-social-care-funding-cuts>

Jeunesse



Une étude réalisée par la *Schools Health Education Unit* révèle qu'au **Royaume-Uni**, 38 % des filles âgées de 10 ans sont mécontentes de leur poids. La proportion augmente au fil de l'âge. De plus, seules 32 % des filles de 10 ans n'évoquent pas de problème à ce sujet. Les chiffres ne sont pas aussi impressionnants pour les garçons mais ils sont tout de même 31%, chez les 6-10 ans, à déclarer vouloir perdre du poids. Cette étude, qui s'appuie sur des données collectées auprès de 83 000 enfants âgés de 6, 8 et 10 ans au Royaume-Uni, indique qu'un tiers des filles de 10 ans n'avaient rien mangé au petit-déjeuner le jour de l'enquête. Parmi celles-ci, un quart a admis avoir aussi sauté le déjeuner la veille. L'étude montre également que, plus les enfants avancent en âge, moins ils mangent de fruits et de légumes. En moyenne, 41 % des garçons (et 31 % des filles) déclarent ne pas manger de fruits frais, de salade ou de légumes « la plupart du temps ». L'étude montre enfin que l'activité sportive des filles a tendance à décliner avec l'âge : à 6 ans, 70 % font du sport trois fois par semaine, contre 46 % à 10 ans.

Source : quotidien *The Telegraph*, 30/10/11

http://www.telegraph.co.uk/health/children_shealth/8857345/Teenage-girls-skip-meals-amid-weight-concerns-report-shows.html



Au **Royaume-Uni**, d'après une étude de la *Schools Health Education Unit*, 4 % des enfants âgés de 12 et 13 ans avaient reconnu avoir consommé au moins 28 unités d'alcool la semaine précédant l'enquête. Ces niveaux de consommation dépassent de beaucoup ceux qui figurent dans les recommandations gouvernementales (environ trois ou quatre unités pour les hommes et deux à trois pour les femmes). Trois unités équivalent à deux verres de vin ou à une pinte de bière. Cette étude, qui s'appuie sur des données recueillies auprès de 83 000 enfants âgés de 6, 8 et 10 ans dans tout le Royaume-Uni, indique que 11 % des enfants âgés de 10 ans avaient bu au moins 10 unités d'alcool dans la semaine précédente. Les garçons privilégient la bière, à la différence des filles qui optent plutôt pour le vin. Un tiers des garçons de 10 ans interrogés reconnaît avoir bu au moins une pinte de bière dans la semaine précédente ; une fille sur cinq du même âge avait bu un verre de liqueur et 16 %, au moins un verre de vin. Un quart des enfants âgés de 10 ans reconnaît avoir été ivre dans la semaine précédente. Le cocktail alcool-drogues est aussi apprécié puisque 15 % des garçons âgés de 10 ans ont reconnu une consommation de cannabis (et un plus faible pourcentage avait essayé des drogues dures : héroïne, cocaïne, crack).

Source : quotidien *The Telegraph*, 30/10/11

http://www.telegraph.co.uk/health/children_shealth/8857175/Twelve-year-olds-drinking-equivalent-19-glasses-of-wine-a-week.html



Selon une enquête **australito-britannique**, en Australie, au moins un jeune sur douze s'infligerait des blessures volontaires pendant l'adolescence (coupures, brûlures, etc.). Ce phénomène concernerait davantage les filles que les garçons. Mais il disparaîtrait avant l'âge de 20 ans dans 90 % des cas, même lorsque l'adolescent n'a suivi aucun traitement particulier. C'est ce que révèle la première enquête qui suit des enfants violents envers eux-mêmes jusqu'à l'âge adulte. La violence dirigée contre soi est l'un des principaux facteurs de risque pour les comportements suicidaires : 60 % des cas de suicide ont été précédés de formes de violences volontaires. Le panel de l'enquête était constitué de 1 800 Australiens, garçons et filles, interrogés neuf fois de l'âge de 14 ans jusqu'à plus de 20 ans. La disparition progressive des comportements de violences volontaires serait due, selon les auteurs de l'étude, à des transformations du cerveau au moment du passage de l'enfance à l'âge adulte.

Sources : quotidien *The Telegraph*, 17/11/11, revue *The Lancet*, 17/11/11

<http://www.telegraph.co.uk/health/healthnews/8894057/Most-self-harming-stops-by-twenties.html>

<http://www.lancet.com/search/results?fieldName=Authors&searchTerm=George%20C+Patton>

Éthique



La Société royale du **Canada** a rédigé un rapport qui appelle à légaliser le suicide assisté ou l'euthanasie. Elle propose en particulier de s'inspirer, en la matière, de la législation néerlandaise. Au niveau fédéral, les conservateurs, tout comme les libéraux, affirment cependant ne pas vouloir ouvrir le débat. Au niveau provincial, on remarque toutefois que le Québec a demandé en 2009 à un comité d'étudier la question. Son rapport, intitulé « Mourir dans la dignité » devrait ainsi être rendu dans les prochains mois.

Source : quotidien *The Globe and Mail*. 15/11/11.

<http://www.theglobeandmail.com/life/health/end-of-life/politicians-of-all-stripes-refuse-to-act-on-calls-to-legalize-assisted-suicide/article2237600/>

Fraude sociale



Jusqu'où peut aller l'Office de l'Assurance Invalidité (AI) pour vérifier qu'un assuré mérite bien les indemnités qu'il reçoit ? Telle est la question tranchée par le Tribunal fédéral (TF) **suisse**. Le cas opposait l'Office de l'AI du canton de Saint-Gall à une assurée qui avait été surprise en train de nettoyer énergiquement son balcon, une tâche en inadéquation avec le handicap déclaré. Pour le prouver, l'AI avait fait appel aux services d'un détective privé qui avait également réalisé des vidéos de l'assurée se promenant et faisant ses courses. Sur la base de ces observations, l'AI lui avait dénié le droit de toucher une rente d'invalidité. Alors que le Tribunal des assurances du canton de Saint-Gall avait annulé cette décision, constatant une atteinte à la vie privée de la plaignante, le TF a cassé ce verdict, jugeant que l'utilisation d'une vidéo montrant un assuré n'est pas exclue s'il se trouve dans un endroit visible du domaine public. Pour recourir à un détective privé, l'AI doit cependant avoir des doutes quant à l'incapacité de travail alléguée par un assuré, précise le TF.

Source : quotidien *Le Matin*, 28/11/11

Diversité



En **Inde**, le nombre de basses castes admissibles à des places réservées dans l'emploi public ou dans l'enseignement supérieur pourrait être bientôt étendu. Le seuil d'éligibilité pourrait doubler et rendre ainsi éligibles les personnes touchant un revenu mensuel de 2 000 euros pour ceux qui vivent dans des grandes métropoles (1 500 euros par mois pour ceux qui vivent hors des métropoles). Il s'agit d'une revendication de la *National Commission for Backward Classes (NCBC)* qui considère en effet qu'il est injuste que les places réservées soient aujourd'hui inaccessibles à de nombreuses personnes, pauvres sur le plan économique mais appartenant à des castes supérieures.

Source : quotidien *Times of India*, 13/11/11

<http://timesofindia.indiatimes.com/india/OBC-quota-pool-likely-to-get-bigger/articleshow/10709612.cms?intenttarget=no>

Diversité/Éducation



Aux **États-Unis**, dans la ville de New York, la population mexicaine ou d'origine mexicaine a été multipliée par cinq en 20 ans. Cependant, si les adultes parviennent à s'intégrer économiquement, les adolescents de 16 à 19 ans, en revanche, souffrent d'un taux d'abandon scolaire de 41 %. Or, ce sont les pires chiffres dans tout le pays pour ce groupe de population. De plus, à New York, l'ensemble des autres catégories d'immigrés ont un *dropout rate* inférieur à 20 %. Le risque est évidemment celui du développement d'une vaste « sous-classe » ethnique. Les raisons à cette situation sont multiples : pauvreté et analphabétisme des parents, faible temps disponible pour leurs enfants due au fait d'avoir souvent plusieurs (sous-)emplois différents, arrivée illégale sur le sol américain et peur des administrations quelles qu'elles soient, barrière de la langue, forte reproduction sociale, faible solidarité communautaire en termes de soutien scolaire (contrairement, par exemple, aux Chinois). Ces phénomènes seraient même accentués par le fait de vivre dans une métropole comme New York, où l'individualisme est plus fort et l'entraide communautaire, plus fragile qu'ailleurs.

Source : quotidien *The New York Times*, 24/11/11

http://www.nytimes.com/2011/11/25/nyregion/mexicans-in-new-york-city-lag-in-education.html?_r=1&sq=mexicans_lag&st=cse&adxnnl=1&scp=1&adxnnlx=1322488833-QRw8tdCiQVzaJql2EPsoaA



Un lycée californien s'est vu accorder le droit, par une cour fédérale, d'interdire le port de tee-shirts arborant le drapeau américain, le *Cinco de Mayo* (le 5 mai). La décision de justice a été motivée par le souhait de parer au risque de violences inter-ethniques pouvant résulter de ces tenues vestimentaires. Fait rare aux **États-Unis**, la liberté d'expression a donc été reléguée au second plan (il y a cependant des précédents, par exemple pendant la guerre du Vietnam). Le *Cinco de Mayo* célèbre, au Mexique, la victoire sur les Français en 1862. Introduite aux États-Unis dans les années 1960 par des étudiants « chicanos », la fête s'est peu à peu répandue dans toutes les communautés hispaniques du pays.

Source : quotidien *The Washington Post*, 13/11/11

http://www.washingtonpost.com/blogs/answer-sheet/post/court-school-can-ban-american-flag-shirts-on-cinco-de-mayo/2011/11/12/gIQABiZ0HN_blog.html

► Divers sujets d'intérêt



Avec les Japonais, les **Suisses** fortunés sont ceux qui font le moins confiance à leurs descendants : seuls 49 % des riches particuliers pensent que la génération suivante saura faire fructifier le patrimoine transmis ou tout du moins le préserver. Basée sur une enquête menée auprès de 2 000 personnes, la dernière livraison de l'institut de sondage *Barclays Wealth Insights* montre qu'au Moyen-Orient, les personnes fortunées sont beaucoup plus confiantes (78 %), tout comme les Africains (77 %) et les Latino-Américains (75 %). Les Nord-Américains sont pour leur part un peu plus méfiants (61 %). L'enquête révèle en outre que les personnes qui ont gagné elles-mêmes leur argent sont plus heureuses que celles qui ont hérité.

Source : institut *Barclays Wealth Insights*, repris par le site d'information *20 Minutes*, 14/11/11

<http://www.barclayswealth.com/>

<http://www.20min.ch/ro/news/suisse/story/Les-Suisses-mefiants-envers-leurs-enfants-18864904>

Open Democracy



Un nouveau site Internet, baptisé « Betra Island » (« Pour une Islande meilleure ») vient de voir le jour en **Islande**. Son but est de rapprocher les électeurs de leurs représentants, en permettant aux parlementaires de consulter directement la population et de lancer des « appels à idées ». Ce site est construit sur le modèle du portail web *Better Reykjavik*, qui a remporté un franc succès, mais est destiné à aborder les questions nationales et non locales.

Source : site d'information *Icenews*, 19 novembre 2011.

<http://www.icenews.is/index.php/2011/11/19/new-direct-democracy-website-opens-in-iceland/#ixzz1eLbbZFV2>

Centre d'analyse stratégique

Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre. Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel. Il s'appuie sur un comité d'orientation qui comprend onze membres, dont deux députés et deux sénateurs et un membre du Conseil économique, social et environnemental. Il travaille en réseau avec les principaux conseils d'expertise et de concertation placés auprès du Premier ministre :

- le Conseil d'analyse économique,
- le Conseil d'analyse de la société,
- le Conseil d'orientation pour l'emploi,
- le Conseil d'orientation des retraites,
- le Haut Conseil à l'intégration.

**PLUS
D'INFOS**

www.strategie.gouv.fr

Contact Presse :

Jean-Michel Roullé,
Responsable de la Communication
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr
Tel : +33 (0) 1 42 75 61 37
Port. : 06 46 55 38 38

PAYS



RÉFÉRENTS

Pierre-Yves Cusset

Virginie Gimbert

Marie-Pierre Hamel

Noémie Houard

Guillaume Malochet

Marie-Cécile Naves

Sarah Sauneron

Marie-Cécile Milliat

Travaux coordonnés par **Sylvain Lemoine**
sylvain.lemoine@strategie.gouv.fr